

Aux côtés des collègues, contre l'arbitraire : le paritarisme

Éditorial

Être au plus près de la profession est le souci constant de notre pratique syndicale. Les dernières élections professionnelles d'octobre 2011 ont conforté la place de la FSU dans la composition des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) portant à 12 le nombre d'élus du SNES et du SNESUP sur les 19 possibles ⁽¹⁾. Cependant, restons vigilants, le vote électronique a atteint son objectif de réduire la participation d'une profession qui, d'après les précédents gouvernements, restait « anormalement » mobilisée et syndiquée.

L'objectif poursuivi, pendant ce mandat de 3 ans, reste l'amélioration de la politique de gestion des carrières des personnels à une époque où nos professions sont dévalorisées et déclassées. En effet, la poursuite du gel de la valeur du point d'indice, socle de nos salaires, entraîne de facto une diminution de notre pouvoir d'achat, à une époque où nos conditions de travail se dégradent. Les interventions depuis plusieurs années des élus du SNES et de la FSU sur les différents dossiers de la carrière (avancement, liste d'aptitude, hors classe, mutations...) ont permis des avancées non négligeables pour l'ensemble des collègues.

La presse syndicale académique et nationale, les sites Internet, les réseaux sociaux, la présence de commissaires paritaires aux permanences sont autant de moyens permettant d'être protégés, défendus et informés.

Jean-Pascal Méral, secrétaire général du SNES de l'académie de Bordeaux

Pour les commissaires paritaires certifiés,

Alain Leurion responsable du secteur certifiés au SNES Bordeaux

⁽¹⁾Composition de la CAPA :

- ⇒SNES-FSU : 12 dont 1 SNESUP
- ⇒SGEN : 2
- ⇒UNSA : 2
- ⇒SNALC : 1
- ⇒FO : 1
- ⇒SUD : 1



Sommaire

- P1. édito
- P2. Avancement d'échelon
- P3. Hors classe
- P4. Notation administrative
- P5. Liste d'aptitude des agrégés
- P6. Calendrier
- P7. Mouvement intra
- P8. Le SNES en Aquitaine
- P9. Bulletin d'adhésion

Classe normale : Avancement d'échelon

La carrière comporte onze échelons en classe normale.
L'avancement d'échelon est examinée mi-décembre en CAPA où siègent nos élus académiques.

Qui est promouvable ?

Ce sont tous ceux qui entre le 1er septembre et le 30 août, ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promu à l'échelon suivant, soit au grand choix, soit au choix.

Qui est promu ?

L'avancement d'échelon se fait toutes disciplines confondues. Pour chaque échelon et chaque rythme, les promouvables sont classés par note globale décroissante. Les notes prises en compte sont celles acquises au 31 août de l'année scolaire précédente.

- ▶ 30% des promouvables au grand choix sont promus
- ▶ 5/7 des promouvables au choix sont promus.

Ceux qui ne peuvent être promus ni au grand choix, ni au choix seront promus à l'ancienneté lorsqu'ils auront atteint la durée de séjour requise.

Travail des élus

Comme l'avancement se fait toutes disciplines confondues, nous intervenons régulièrement pour faire diminuer les inégalités de traitement entre disciplines. Pour cela, nous demandons une harmonisation des pratiques de notation des IPR. C'est ainsi que grâce à nos interventions, en Espagnol ou en Histoire Géographie par exemple, les collègues sont passés en quelques années d'une situation de discipline « sous-notée » et donc moins promue que les autres (19% de promus GC au lieu de 30 %) à une situation normale (30 %).

Nous avons également pu obtenir un système de correction de note pédagogique pour diminuer les inégalités dues aux retards d'inspection. Nous sommes une des rares académies à bénéficier d'un tel dispositif. C'est le résultat d'un travail de longue haleine et des multiples propositions formulées par les élus SNES.

Nous assurons aussi bien sûr le contrôle des éléments de dossiers individuels. A partir des tableaux fournis par l'administration, les élus ont vérifié toutes les situations pour lesquelles ils avaient des éléments et contacté directement les syndiqués lorsqu'il y avait une incertitude.

Le rôle des commissaires paritaires est multiple :

▶ Avant les CAPA,

- ⇒ informer l'ensemble des collègues des modalités des différentes opérations
- ⇒ rappeler les mandats du SNES et de la FSU et interpellé si nécessaire l'administration
- ⇒ vérifier la cohérence des éléments fournis par l'administration pour l'ensemble des candidatures et les corriger

▶ En CAPA,

- ⇒ intervenir en ouverture de la commission à partir de l'étude des choix de l'administration
- ⇒ défendre les situations individuelles dans le respect de l'équité et s'y appuyer pour améliorer les situations de tous
- ⇒ dénoncer les pratiques arbitraires des hiérarchies intermédiaires

▶ Après les CAPA,

- ⇒ informer les collègues sur le déroulement de la commission d'une façon générale et individuelle

LE + DU
SYNDIQUÉ

Les courriels individualisés à chaque moment de la carrière

Lien plus étroit entre les syndiqués et les commissaires paritaires du SNES.

Depuis 2 ans, nous essayons de généraliser l'utilisation des courriels pour chaque opération de carrière. Ils permettent de :

- ▶ rappeler les dates limites, en particulier lorsque la candidature n'est pas automatique comme pour la liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés
- ▶ communiquer systématiquement aux syndiqués les données fournies par l'administration avant la CAPA pour les corriger et les compléter (barème,...)
- ▶ transmettre au plus vite, après vérification, les résultats
- ▶ apporter toutes les informations nécessaires aux collègues avant et après la CAPA

Les courriels nous ont permis des échanges plus individualisés avec les syndiqués, recevoir leurs demandes, expliquer nos positions et le fonctionnement de chaque CAPA, défendre les situations personnelles,... Nous avons pu ainsi intervenir pour apporter les corrections signalées : des promotions ont été possibles.

CERTIFIÉS

Hors classe des certifiés : vers une promotion pour tous au delà de la classe normale ?

Gel de la valeur du point d'indice depuis 4 ans amputant le pouvoir d'achat des actifs, réformes des retraites (allongement de la durée de cotisation et mise en place de la décote) diminuant fortement les taux de liquidation des retraites (% des 6 derniers salaires)... Les attaques contre les revenus, et particulièrement contre les derniers salaires de la carrière d'un collègue ont des conséquences lourdes et durables sur son niveau de vie. Nous intervenons donc à tous les niveaux pour que tous les certifiés puissent accéder à la hors classe avant le départ à la retraite et éviter que des collègues se retrouvent bloqués au 11ème échelon.

Pour nous, la hors classe doit être considérée comme une suite normale de carrière. En effet, le pouvoir d'achat actuel d'un certifié à l'indice terminal de la HC est inférieur à celui d'un certifié au 11ème échelon en 1988, avant la création de la hors classe, et donc déjà bien dévalorisé à l'époque. Empêcher actuellement le passage à la hors classe à un 11ème échelon pendant 3 ans pourrait donc se comparer à un blocage de promotion du 10 au 11ème échelon pour un certifié de 1988.

Sur notre académie, le contingent aurait largement pu permettre à tous les 11ème échelon d'être promus. Cela n'a pas été le cas et 20 % d'entre eux sont toujours exclus à cause d'appréciations insuffisantes et à terme, pénalisés sur le montant de leur pension.

Le travail des élu(e)s du SNES :

Outre le travail de vérification indispensable des dossiers individuels, les commissaires paritaires du SNES interviennent de longue date pour faire augmenter le taux de passage des 11ème à la hors classe. Leur action a porté car ce taux est passé de 47 % en 2008 à près de 80 % cette année. Cela a été rendu possible par :

- ▶ les modifications de barème, avec la réduction des points d'avis et l'introduction de points d'ancienneté dans le 11ème ;
- ▶ les appels aux collègues à intervenir collectivement auprès des chefs d'établissement pour que les avis « extrêmement favorable » soient donnés en priorité aux collègues les plus anciens ;
- ▶ les interventions continues en CAPA pour demander aux IPR d'appliquer le même principe. Sur ce point, le nombre d'avis « ext fav » est passé de 33% à 51 %. En Espagnol et Sciences Physiques, cette année, 100% des 11ème ont obtenu cet avis.

Et pour limiter encore plus le nombre de « blocages » dans le 11ème échelon, nous avons pu obtenir cette année une mesure particulière pour les collègues « retraits » du 11ème échelon. Le recteur n'a pas suivi la totalité de nos propositions, mais nos interventions ont permis à 8 (sur 12) de ces collègues d'obtenir la hors classe.

Le mandat du SNES

Le SNES-FSU rappelle son opposition à cette hors-classe et demande la vraie égalité, à savoir une carrière qui soit la même pour tous, au rythme le plus favorable, loin de toutes pressions locales et arbitraires.



Notation administrative

L'évaluation administrative est soumise à des règles nationales écrites, définies par décrets. Des « pratiques » académiques sont également indiquées par le Recteur, par circulaire. Pour chaque échelon, une grille de référence définit la fourchette de note et la moyenne.

L'ensemble de ces règles permet de limiter l'arbitraire et le pouvoir des chefs d'établissement. Il est toutefois possible au chef d'établissement de déroger à ces règles, mais uniquement sur production de rapports circonstanciés précis, s'appuyant sur des faits.

Les élus certifiés du SNES exigent le respect des règles et demandent la lecture des rapports. Ce système très encadré constitue une garantie pour tous en évitant les excès et l'arbitraire. Le travail des élus consiste donc à défendre les cas individuels mais aussi à détecter, pour obtenir des corrections, les chefs d'établissements trop « sévères » ou, à

Calendrier de la procédure de notation :

- ▶ Janvier : saisie des propositions de notes par le chef d'établissement
- ▶ Février : envoi au rectorat des fiches de notation, rapports, contestations de notes
- ▶ Mi février : harmonisation rectorale : respect des règles et « pratiques » publiée sur la circulaire.
- ▶ Fin février : envoi aux établissements des notes modifiées suite à l'harmonisation rectorale.
- ▶ Mars : envoi au rectorat des demandes de révision des notes harmonisées.
- ▶ Juin : CAPA de notation.

En cas de désaccord :

Il est possible de contester la note proposée par le chef d'établissement, mais aussi la note harmonisée par le recteur. Il faut dans les deux cas adresser un recours gracieux au recteur par la voie hiérarchique en joignant une copie de la proposition de notation du chef d'établissement et en adresser un double à la section SNES de votre académie.

**LE + DU
SYNDIQUÉ**

Les appels téléphoniques

Les commissaires paritaires du SNES contactent les syndiqués lorsqu'ils souhaitent des compléments d'information pour défendre au mieux les collègues dans le respect de l'équité ou lorsqu'ils repèrent des erreurs de stratégie dans la formulation des vœux de mutation.

Ces contacts téléphoniques permettent d'informer les syndiqués sur leur situation personnelle et d'améliorer leur chance d'être traité favorablement (mutation, promotion,...)

Commission de réforme

Le SNES-FSU est le seul syndicat à représenter les collègues dans les commissions de réforme de notre académie. La commission de réforme se réunit en général une fois par mois pour émettre un avis sur l'imputabilité des accidents au service et leurs suites, les retraites pour invalidité et plus rarement les maladies professionnelles. Concernant les accidents de service, le SNES mène un combat permanent pour que la prise en compte soit la plus large possible y compris pour les accidents de trajet.

CERTIFIÉS

Liste d'aptitude au corps des agrégés : Défendre la parité et l'ancienneté

Chaque année, la liste d'aptitude fait beaucoup de déçus. Les possibilités de promotion (286 cette année) ont baissé de 30% depuis 2005. En effet, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude se fait dans le rapport de 1 pour 7 titularisations prononcées au 1er septembre de l'année scolaire en cours. Le nombre de promotions dépend donc directement de la politique de recrutement des gouvernements précédents. Candidater durant plusieurs années est donc nécessaire.

Depuis 2 ans, le nombre de collègues de notre académie promus après CAPN dans le corps des agrégés a augmenté et s'est stabilisé passant de 9 en 2011 à 14 actuellement. Dans la même période, le nombre de candidature a augmenté de 30% atteignant 735 cette année. C'est un signe d'une recherche croissante par les collègues de reconnaissance, ainsi que d'amélioration des conditions de travail et de rémunération.

En CAPA, le travail des élus du SNES et de la FSU a permis de modifier la liste des propositions rectoriales

et de mieux prendre en compte la proportion des femmes en hausse parmi les candidats (56%). Avant CAPA, seuls 42% des proposés étaient des candidates. A l'issue de la CAPA, elles représentaient 48% des propositions rectoriales. On retrouve la même proportion parmi les promus. C'est imparfait mais les arguments portés par nos élus ont été entendus. Nous sommes également intervenus auprès des IPR pour pointer les retards d'inspection qui privent de fait certains candidats de promotion. Enfin, nous insistons pour que les avis portent sur l'ensemble de la carrière. Trop souvent, les évaluateurs (IPR et chef d'établissement) ne se basent que sur les dernières années, ce qui est contraire à la circulaire.

Les 14 promus sont tous certifiés hors classe et auront tous plus de 50 ans à la rentrée (dont les 2/3 auront plus de 55 ans).

La liste d'aptitude représente donc, **comme nous le défendons**, une promotion interne pour les collègues les plus avancés dans la carrière.



Nous revendiquons :

- ▶ de véritables possibilités de congés et de formation pour notamment que les plus jeunes collègues préparent les concours,
- ▶ une augmentation conséquente des possibilités de promotion par concours et liste d'aptitude,
- ▶ une agrégation pour toutes les disciplines,
- ▶ ainsi qu'un barème transparent et fondé sur des éléments objectifs.

Congés formation

Le volume d'emploi accordé aux congés formation a diminué fortement depuis 2 ans. Tous les corps d'enseignant sont touchés par cette baisse. Lors des groupes de travail annuels, les commissaires paritaires du SNES répètent leur mécontentement et rappellent que les collègues souhaitent bénéficier du droit à formation.

Dans notre académie, grâce aux interventions du SNES, seul le nombre de demandes et l'ancienneté permettent de départager les candidats. Nous nous opposons à toute introduction de mesure qualitative de la demande. Pour les certifiés, il fallait avoir fait au moins 7 demandes pour obtenir un congé formation à cette rentrée. Nous estimons que cela revient quasiment à une suppression du droit à congé formation. Devant une telle dégradation, les élus SNES ont demandé une nouvelle méthode de répartition plus favorable aux certifiés. Ils ont obtenu de l'administration qu'un groupe de travail soit réuni à la rentrée afin d'améliorer la situation.

CERTIFIÉS

Calendrier

De septembre
à novembre

Les IPR harmonisent les notes pédagogiques résultantes des inspections réalisées durant l'année scolaire précédente.

Novembre

les notes définitives de l'année précédente sont arrêtées et consultables sur I-Prof. L'avis de notation est diffusé généralement fin novembre. Il comporte la note pédagogique annuelle et la note administrative. Ces notes serviront pour les opérations de gestion de l'année scolaire en cours.

Décembre

CAPA d'avancement d'échelon

De janvier à
début février

campagne de notation administrative pour l'année en cours

Fin janvier

commissions barèmes et dossiers médicaux pour le mouvement inter-académique

Mi mars

commission congés formations

Fin mars

CAPA d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

Fin mai

CAPN d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude

Juin

CAPA d'accès à la Hors Classe et CAPA de notation administrative

De mai
à juillet

tenue des commissions afférentes au mouvement intra-académique (vérification des barèmes, dossiers médicaux, mutations, révision d'affectation, affectation des TZR et des stagiaires,...)

**LE + DU
SYNDIQUÉ**

Fiches
syndicales
insérées dans la
presse syndicale ou
téléchargeables sur
www.snes.edu

Outil essentiel pour le suivi de chaque dossier individuel et pour l'intervention de vos élus SNES, c'est un des instruments à notre disposition notamment pour l'avancement d'échelon, les mutations et l'accès à la Hors Classe ou aux chaires supérieures. Elles permettent de :

- ▶ vérifier des informations enregistrées par l'administration ;
- ▶ rectifier des erreurs, des oublis ;
- ▶ faire prendre en compte des éléments complémentaires, dans le strict respect des règles communes ;
- ▶ peser sur les textes réglementaires pour permettre l'interprétation la plus favorable en s'appuyant sur des situations individuelles et faire avancer nos demandes d'amélioration pour tous ;
- ▶ mieux informer chacun de ses résultats.

CERTIFIÉS

Mouvement intra : essentiel !

Déconcentré en 1999, le mouvement intra-académique concerne de 3000 à 4000 collègues selon les années.

Une préoccupation essentielle

Par son ampleur, sa complexité, ses enjeux, l'intra prend beaucoup de place dans la vie paritaire et donc dans la vie du SNES FSU, syndicat majoritaire de la profession.

D'abord, il engage les représentants élus aux comités techniques pour le travail sur les postes, incontournables pour assurer la mutation des collègues. Batailler pour limiter les postes spécifiques et les postes à complément de service hors commune est un chantier permanent.

Obtenir la transparence sur l'ensemble des supports est toujours un enjeu politique. Enfin, stabiliser les postes vacants pour qu'ils soient lisibles lors de la saisie des vœux reste à obtenir du Rectorat.

Informier et conseiller

La deuxième tâche des commissaires paritaires est de se rendre disponibles pour informer et conseiller les collègues car les règles changent fréquemment au gré des besoins du service public. C'est le cas lors des mouvements inter et celui des postes spécifiques nationaux en décembre.

Puis, c'est le cas pour l'intra lors du printemps. Cette mission est essentielle pour les collègues afin qu'ils évitent les chausse-trappes, parfois dramatiques, d'un mouvement complexe et en constante évolution.

Des évolutions

L'objectif du SNES FSU est de permettre aux collègues de muter au mieux de leurs intérêts et dans le respect absolu de leur barème.

Bordeaux est une des académies les plus attractives et c'est donc dès le début que nous avons négocié avec le Rectorat pour faire muter plus de collègues.

Tous les ans ont lieu des groupes de travail avec l'Administration pour faire le bilan et des propositions.

A notre actif : une simplification des opérations pour réduire la rigidité du mouvement, des bonifications obtenues pour les collègues ayant une ancienneté de poste importante, pour les TZR, pour les mutations simultanées.

Par contre, il reste encore des chantiers comme la gestion des TZR qui a été dégradée bien que nous ayons obtenu le rattachement pérenne.

Le travail paritaire

L'intra est géré de mi mai à mi juillet par des contrôles et des propositions encadrées par des règles qui donnent des garanties d'égalité de traitement pour les collègues.

Parfois, ces règles constituent une contrainte et les commissaires les transgressent en toute transparence. C'est donc avec l'accord de tous, dans les FPMA, que nos propositions aboutissent pour faire muter ou améliorer dans leurs vœux, les candidats.

Pour finir, les syndiqués du SNES FSU mutent plus que ceux qui ne le sont pas. Ce n'est pas marginal car la moitié des demandeurs du SNES mutent pour un tiers de ceux qui ne sont pas au SNES. C'est grâce au travail paritaire fourni tout au long de l'année ainsi qu'aux informations et conseils dont disposent les syndiqués.

Le mouvement intra-académique reste donc essentiel pour assurer une mobilité basée sur la transparence et l'efficacité.

Sur le site du SNES Bordeaux (www.bordeaux.snes.edu) : l'analyse du mouvement, tous les POM (postes offerts au mouvement).

LE SNES EN AQUITAINE

Section académique du SNES Bordeaux (S3) - 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

Tél. 05 57 81 62 49 - Fax : 05 57 81 62 41 - Courriel : s3bor@snes.edu - twitter : @SNESBordeaux

Permanences : du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h

Site internet : www.bordeaux.snes.edu

Rejoignez le SNES

facebook

twitter

@SNESBordeaux

SNES Gironde (S2)

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux

Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17

Courriel :
s2gironde@bordeaux.snes.edu

site internet :
www.bordeaux.snes.edu/33/index.htm

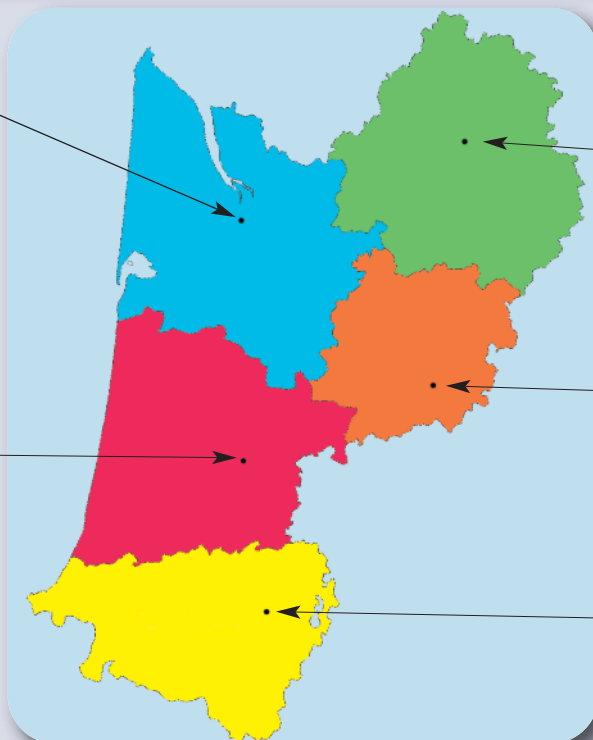
SNES Landes (S2)

Maison des Syndicats,
97 place caserne Bosquet,
40000 Mont de Marsan

Tél. 05 58 93 39 35
Fax : 05 58 05 92 65
Port. 06 85 34 35 87

Courriel :
snes40@orange.fr

site internet :
http://snes40.pagesperso-
orange.fr/index.html



SNES Dordogne (S2)

Bourse du Travail, rue Bodin, 24000 Périgueux.

Tél. 05 53 05 17 58 - Fax : 05 53 05 17 57
Port. 06 85 29 95 97

Courriel : snes24@orange.fr

SNES Lot et Garonne (S2)

14 rue Jean Terles, 47000 Agen

Tél/Fax : 05 53 47 13 47 - Port. 06 07 55 96 39

Courriel : snes47@wanadoo.fr

SNES Pyrénées Atlantiques (S2)

66 rue Montpensier, 64000 Pau

Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 79 76 77 09

Courriel : snes-64@bordeaux.snes.edu
Site internet : http://snes64.pagesperso-orange.fr/

Le poids de la FSU (SNES, SNESUP) dans les Commissions Administratives Paritaires de l'académie de Bordeaux qui siègent pour les certifiés (résultats des élections professionnelles d'octobre 2011)



Les élu(e)s certifiés - FSU (SNES, SNESUP)
12 titulaires - 12 suppléants

Hors Classe

(Tit) **MERAL Jean-Pascal** - SES - 33
(Tit) **LEURION Alain** - génie méca prod - 64
(Sup) **DUNORD Marie Claude** - histoire géographie - 33
(Sup) **FRAYER Sylvie** - anglais - 64

Classe normale

(Tit) **JEANJEAN Philippe** - histoire géographie - 33
(Tit) **NGUYEN Mai** - STMS - 47
(Tit) **GUILHEM Laure** - SVT - 24
(Tit) **FABRE Sylvia** - documentation - 33
(Tit) **MASSON Damien** - mathématiques - 40
(Tit) **BOYER Béatrice** (SNESUP) - 33
(Tit) **DELBOURG Pierre** - histoire géographie - 33
(Tit) **LARROUY Isabelle** - lettres modernes - 64
(Tit) **GILARDEAU Bertrand** - lettres modernes - 33
(Tit) **BLADANET Valérie** - économie gestion option B - 33
(Sup) **DELRIEU Gilles** - mathématiques - 47
(Sup) **DE SAN MATEO Ghislaine** - histoire géographie - 47
(Sup) **ORLOWSKI Cyrille** - histoire géographie - 33
(Sup) **ROCA Elise** - lettres modernes - 40
(Sup) **CLINQUART Anna** - lettres modernes - 33
(Sup) **DUDES Catherine** - histoire géographie - 33
(Sup) **GOYHETCHE Alain** - mathématiques - 64
(Sup) **MASSIERA Marianne** - lettres classiques - 33
(Sup) **BARTIER Chantal** - technologie - 33
(Sup) **SENTEX Fabienne** - histoire géographie - 33

12 élu(e)s, le syndicat majoritaire

